

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-176/PR/MB portant l'affectation d'une parcelle de terrain au Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles.

n° 2017-176/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
27 novembre 2017

Numéro JO
n° 22 du 30/11/2017

Date du numéro
30 novembre 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Prive de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

VU Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Novembre 2017.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est affecté au Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles une parcelle de terrain d'une superficie de 4992m2 sise à la Zone Portuaire, LOT24.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation du siège de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti (SIHD).

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle à la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti (SIHD). Il sera dressé un procès verbal de cette opération, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ces limites.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 5

Le présent arrêté sera enregistré.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH